



Profil de Compétences Professionnelles Ostéopathie

Document approuvée par la Chambre ostéopathie le 12-06-2012
(11 votes pour - pas de votes contre - 1 abstention)

Table des matières

1. La profession d'ostéopathe.....	4
2. La formation des ostéopathes	5
3. Le terrain de l'ostéopathe.....	6
4. La pertinence de l'ostéopathie	7
5. Les compétences que l'ostéopathe doit développer	8
5.1 L'expert ostéopathe	8
5.2 Communicateur.....	8
5.3 Professionnel de la santé.....	9
5.4 Etudiant	9
5.5 Défenseur de la santé	10
5.6 Manager.....	10
5.7 Professionnel.....	10
6. Addendum	11

1. La profession d'ostéopathe

La profession d'ostéopathe est une profession¹ clinique² à compétences spécifiques dans le cadre des soins de santé.

L'ostéopathe est le spécialiste des troubles, algies et pathologies fonctionnelles. Son approche thérapeutique du patient est essentiellement manuelle. Bien que la majorité des indications relèvent de l'appareil locomoteur, l'ostéopathe peut être néanmoins consulté pour des troubles fonctionnels autres que musculo-squelettiques. L'ostéopathe travaille en collaboration étroite avec le médecin généraliste ou le spécialiste.

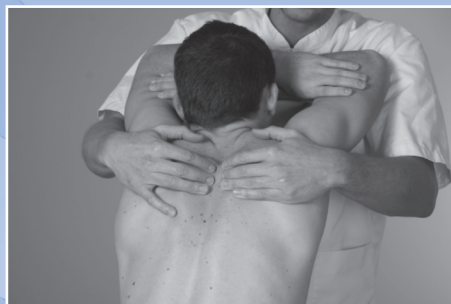
L'ostéopathe réalise une prise en charge du patient en première ligne. Avant toute intervention thérapeutique, il réalise une anamnèse et un examen clinique pour établir ses hypothèses de travail.

Il établit ensuite le plan de prise en charge du patient et le réoriente, si les problèmes ne relèvent pas de ses compétences, vers d'autres praticiens de santé. L'ostéopathe tient, dans son analyse de problèmes et dans ses interventions, également compte des particularités du patient et de ses attentes. Il réévalue régulièrement ses hypothèses de travail. Il ajuste son traitement et/ou la réorientation du patient en fonction de celles-ci. Il oriente également le patient vers les examens complémentaires qu'il juge nécessaire dans le cadre d'une bonne pratique et afin d'évaluer les risques manipulatifs.

Les domaines d'intervention de l'ostéopathe sont multiples. Outre la prise en charge du patient, ils couvrent également la promotion de la santé, l'expertise, la santé publique, la recherche, l'enseignement et le management. Cette profession à haut degré de responsabilité, exige de l'ostéopathe de fonder ses pratiques, autant que faire se peut, sur des savoirs actualisés et sur des consensus de prise en charge scientifiquement fondés (EBM).

L'ostéopathe travaille seul ou en équipe pluridisciplinaire. Il accompagne le patient dans une approche globale et le stimule à prendre une part active dans son traitement. Il exerce son métier dans le respect de l'éthique (Loi relative aux droits des patients 22-08-2002), des règles déontologiques et institutionnelles et veille à assurer la continuité des soins.

L'ostéopathe est un universitaire et, à ce titre, bénéficie d'une formation de haut niveau lui permettant d'être également un des moteurs de la recherche scientifique. En apportant sa contribution à l'amélioration des connaissances fondamentales et appliquées en rapport avec la santé, il assure le développement et la qualité de la profession et de la formation.



¹ Profession reprise par la loi relative aux pratiques non conventionnelles (Loi Colla 29-04-1999)

² Clinique : le terme clinique réfère à l'usage international du mot "clinical": prise en charge du patient, processus diagnostique, hypothèses de travail, bilan et exécutions des soins.

2. La formation des ostéopathes

La formation des ostéopathes se fait à l'Université. Elle est organisée au sein ou en collaboration avec les Facultés de médecine et des Sciences de la Motricité.

Les cours théoriques et pratiques sont dispensés par des spécialistes à la fois enseignants et chercheurs. Disposant d'une maîtrise de la matière et participant activement au développement de leur spécialité, ils veillent à garantir des enseignements de haut niveau fréquemment actualisés. Une évaluation régulière de la part des étudiants permet aux enseignants de s'assurer de la qualité et de l'adéquation des formations dispensées.

Fondé sur la recherche, l'enseignement assure ainsi un lien fort entre les connaissances scientifiques et la pratique professionnelle. Il stimule l'autonomie, développe la pensée critique et établit les bases nécessaires à l'acquisition des compétences.

La formation permet de les acquérir de manière progressive lors de situations variées d'apprentissage telles que les cours magistraux, le travail personnel ou en groupe, les séminaires, les travaux pratiques, l'acquisition d'aptitudes, la réflexion professionnelle, les stages et les échanges internationaux. Régulièrement les mises en situations professionnelles simulées, puis réelles, permettent de mettre en pratique les nouvelles compétences.

Les critères et moyens d'évaluation sont en adéquation avec les compétences visées dans chacun des enseignements.

En Communauté Française, Le titre de Master Complémentaire (MC) en Ostéopathie est obtenu après obtention d'un Master 2 en Sciences de la Motricité, option Ostéopathie. L'option Ostéopathie est choisie dès l'entrée en Ba1. Le titre est conforme aux décrets de la Communauté Française de Belgique. Il doit être reconnu par le Ministère Fédéral de la Santé publique. Il est également possible de réaliser un doctorat.

Le master académique, délivré en Flandre, doit satisfaire aux critères d'enseignements reconnus par la Communauté Flamande.



3. Le “terrain” de l’ostéopathe

En général, l’ostéopathe exerce son métier dans son propre cabinet, en collaboration avec d’autres praticiens ou non. Il peut également travailler dans un hôpital ou tout autre établissement de soins.

L’ostéopathie peut être complémentaire à un traitement médical standard mais elle peut aussi être, dans certaines situations cliniques, une alternative aux approches médicamenteuses et/ou chirurgicales. Un des objectifs des traitements d’ostéopathie étant de récupérer la fonction normale et d’éviter et/ou de limiter de cette façon la consommation de médicaments, des interventions techniques ou la chirurgie.

L’ostéopathe travaille tout à fait indépendamment. Son approche est à la fois diagnostique et thérapeutique. Grâce à sa formation spécifique en neurologie et en pathologie de l’appareil locomoteur, ainsi qu’en sémiologie générale (afin d’exclure les pathologies qui ne relèvent pas directement de sa compétence), l’ostéopathe est un praticien à haute responsabilité. A ce titre il est un praticien de première ligne. Il est conscient des possibilités mais également des limites de sa profession et en tire les conséquences nécessaires.

L’indépendance de la profession de l’ostéopathe comprend les actes (la compétence, la sûreté, la minutie), l’attitude (le respect, la transmission d’informations, la relation de confiance et le sens de la responsabilité) et l’organisation (l’efficacité, la protection, le droit de réclamation) de l’ostéopathe.



4. La pertinence de l'ostéopathie

Plusieurs publications montrent l'efficacité de l'ostéopathie pour les douleurs de cou et du bas du dos. Quelques études suggèrent que la prise en charge ostéopathique est économique, fait diminuer le besoin de médicaments et expose moins le patient aux examens diagnostiques. Dans la plupart des cas le risque de complications est réduit ;

L'ostéopathe et sa profession sont parfaitement intégrés dans la société. Plus de 7 % de la population belge a fait appel à un ostéopathe en 2010. Aujourd'hui, un peu plus de 1500 ostéopathes sont actifs, ce qui correspond à près d'un million et demi de consultations. La croissance annuelle de soins d'ostéopathie est estimée à 5 %.



5. Les compétences que l'ostéopathe doit développer

5.1 L'expert ostéopathe

- En tant que conseiller, il donne la primauté au patient et lui offre, de manière éthique, des soins optimaux ;
- Il effectue, de façon appropriée, une anamnèse et un examen complet du patient avant de poser une hypothèse de travail au travers d'un processus diagnostique ;
- Applique, de manière fondée, les aptitudes diagnostiques et thérapeutiques ;
- Il traite le patient de manière efficace et exerce une fonction préventive et curative ;
- Si nécessaire, prend contact avec un collègue ou un autre prestataire de soins;
- Montre de l'intérêt pour les connaissances mutuelles des professions de santé afin de mieux pouvoir orienter le patient en fonction de sa pathologie;
- Il actualise ses connaissances et son savoir faire.



5.2 Communicateur

- Il développe une relation de confiance et éthiquement fondée avec le patient ;
- Il procure, de façon minutieuse, des informations pertinentes au patient et éventuellement à sa famille, ses collègues et aux personnes d'autres disciplines à l'intérieur des soins de santé ; Il n'entretient pas de faux espoirs auprès du patient.
- Il développe un plan de traitement avec le patient et éventuellement avec sa famille, ses collègues et les personnes d'autres disciplines à l'intérieur des soins de santé ;
- Il transmet, de manière efficace, aussi bien oralement que par écrit, les informations concernant la consultation, au patient ou à toute personne qualifiée pour la recevoir.

5.3 Professionnel de la santé

- Il est capable et prêt à collaborer de manière multidisciplinaire ;
- Il fonctionne de manière convenable et efficace dans une équipe interprofessionnelle à l'intérieur des soins de santé ;
- Il collabore de manière efficace avec les collègues des soins de la santé afin de favoriser les relations interprofessionnelles.

5.4 Etudiant

- Il entretient et approfondit ses connaissances professionnelles par la formation continue
- Il évalue de façon critique le contenu et la source de provenance des informations scientifiques et professionnelles ;
- Il contribue activement au développement scientifique de son métier ;
- Il stimule activement la connaissance de l'ostéopathie chez les individus, les étudiants, les collègues à l'intérieur des soins de santé et le public en général.



5.5 Défenseur de la santé

- Réagir à une question ou un problème d'un patient fait partie de ses soins ;
- Il réagit aux besoins de la société au niveau de la santé ;
- Il contribue à une amélioration de la santé du patient et de la société.

5.6 Manager

- Il organise de manière efficace son propre cabinet ou centre pluridisciplinaire.
- Il organise son cabinet et sa carrière ;
- Il organise son administration et ses finances ;
- Il gère de manière efficace et confidentielle les informations sur ses patients.

5.7 Professionnel

- Il manifeste son dévouement à ses patients, à son groupe professionnel et à la société en fournissant de manière intègre et concernée, des soins pertinents et efficaces aux patients ;
- Il manifeste son dévouement à ses patients, à son groupe professionnel et à la société en respectant les directives légales concernant son métier et en respectant la Loi relative aux droits des patients (AR 03-04-2002).
- Il veille sur sa propre santé et une pratique durable.



6. Addendum

Ce document est présenté à la Chambre « Ostéopathie »
par les membres suivants de la dite chambre :

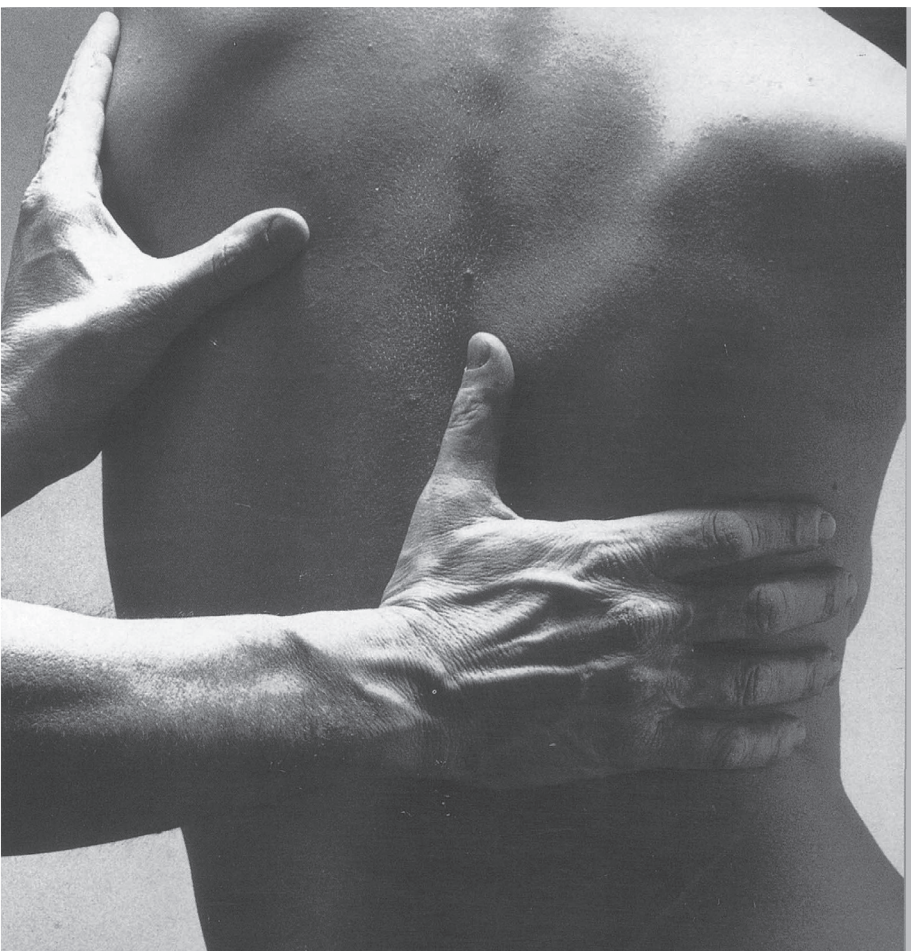
- | | |
|--------------------------------|------------|
| • Yves Lepers, ostéopathe | UBO-BUO * |
| • Claude Rousseau, ostéopathe | SBO-BVO* |
| • Jory Pauwels, ostéopathe | UVO* |
| • Catherine Jacobs, ostéopathe | BAKO-ABOC* |
| • Jean Ruwet, ostéopathe | UBO-BUO* |

*Les Unions Professionnelles membres du GNRPO asbl
Organisation, Nationale et Représentative des Ostéopathes Professionnels asbl

Editeurs responsables :

- | | |
|----------------------------|----------------------|
| • Eric Dobbelaere, DO | Président GNRPO asbl |
| • Yves Lepers, Ph.D., DO | auteur |
| • Patrick van Dun, MSc, DO | auteur |

Nous remercions Prof. Jan De Maeseneer, M.D., Ph.D.
pour sa collaboration à la réalisation de ce document.



OSTEOPATHIE